Vallée Ubaye Serre-Ponçon
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180619-D2018159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2018
Publication : 20/06/2018

Nombre de conseillers

En exercice : **27**
Présents : **19**
Absents : **8**
- dont suppléés : **0**
- dont représentés : **1**

Votants : **20**
- dont « pour » : **20**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstention »: **0**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille dix huit, le dix neuf juin à 14 heures trente, les membres du Conseil de la ***Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »*** dûment convoqués le 15 juin 2018 se sont réunis dans la salle des fêtes de Meyrones 04530 Val d'Oronaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, PIGNATEL Agnès, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine *(départ après la question n°27)*, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre *(départ après la question n°27)*, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel *(départ après la question n°27)*, MASSE Roger, BOUVET Patrick et M. NICOLAS Yves.

EXCUSES : MM. MARTIN Jacques, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKY Josiane et M. FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2018/159

OBJET : **FORTIFICATIONS : CONVENTION D'OCCUPATION DES OUVRAGES DE SAINT-OURS HAUT ET ROCHE-LA-CROIX ETE 2018 - CCVUSP / RANDO PASSION.**

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la demande de RANDO PASSION, agence proposant des activités de pleine nature, de compléter les sorties qu'elle propose par des prestations dans les ouvrages Maginot de Saint-Ours haut, à savoir un « escape game », et de Roche-la-Croix, pour une exploration du site après une randonnée ;

CONSIDERANT que ces activités permettent de développer une animation sur les sites, de favoriser une découverte différente des visites classiques proposées par la CCVUSP et, au-delà, de participer à la promotion des Ouvrages Maginot de la vallée de l'Ubaye ;

CONSIDERANT que ces activités participent également de la transmission des connaissances du patrimoine ;

VU le projet de convention d'occupation qui lui est soumis, définissant les conditions et modalités de l'occupation des ouvrages ;

VU l'avis favorable des membres de la commission Patrimoine réunie le 12 juin ;

Sur proposition du Vice-Président en charge du Patrimoine,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le projet de convention qui lui est proposé ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention ainsi que tout document afférent à cette occupation ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon

C.C.V.U.S.P. *Séance du 19 juin 2018*